Conforme à l'original produit;
Début du texte, page suivante

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES

Edition Chronologique n°48 du 9 novembre 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale

Texte n°63

DÉCISION N° 0-22431-2012/DEF/EMM/SEC
portant délégation de signature du chef d'état-major de la marine accordée à des officiers généraux, officiers supérieurs et fonctionnaires de catégorie A.

Du *20 septembre 2012*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *secrétariat « central ».*

DÉCISION N° 0-22431-2012/DEF/EMM/SEC portant délégation de signature du chef d'état-major de la marine accordée à des officiers généraux, officiers supérieurs et fonctionnaires de catégorie A.

Du 20 septembre 2012

NOR D E F B 1 2 5 1 9 1 4 S

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Décision n° 0-24806-2011/DEF/EMM/SEC du 14 septembre 2011 (n.i. BO) modifiée.

Référence de publication : BOC N°48 du 9 novembre 2012, texte 63.

Vu le code de la défense - Partie réglementaire III. (articles R. 3121-25. à R. 3121-26. - D. 3121-27. à D. 3121-32. - R. 3223-4.) ;

Vu l'arrêté du 22 août 2006 modifié, portant organisation de l'état-major de la marine et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de la marine ;

Vu l'arrêté du 22 août 2006 modifié, portant organisation en bureaux de l'état-major de la marine ;

Vu l'instruction n° 102/DEF/EMM/PIL du 11 octobre 2011 relative à l'organisation et au fonctionnement de l'état-major de la marine,

Art. 1er. Par la présente décision, délégation de signature est donnée à effet de signer les documents internes au ministère de la défense relatifs au fonctionnement de la marine nationale aux officiers généraux, officiers supérieurs et fonctionnaires de catégorie A désignés en annexe ou, en cas d'absence, à leurs suppléants, désignés nominativement par ordre de circonstance.

Cette délégation de signature s'inscrit dans le cadre des attributions du chef d'état-major de la marine mentionnées dans le code de la défense. Elle se trouve toutefois limitée en application des principes suivants :

- l'usage de la délégation s'exerce dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement de l'état-major de la marine telle que formalisée dans les arrêtés et l'instruction susvisée, ainsi que conformément aux observations mentionnées dans l'annexe I. à la présente décision ;

- elle ne vaut que pour les actes n'apparaissant pas comme engageant pour la marine et insusceptibles de faire l'objet d'un recours en raison de l'absence de grief qu'ils peuvent faire naître pour les administrés. Cette délégation de signature se limite donc aux actes apparaissant comme dépourvus de caractère décisoire, c'est-à-dire pour des actes ne se bornant qu'à participer au fonctionnement courant de la marine par l'explication de procédures en vigueur, le rappel d'une politique définie, ou la préparation de décisions à venir. Ces actes ne doivent pas créer de nouvelles règles de fonctionnement ou être susceptibles de créer des droits nouveaux pour les agents.

En conséquence, les délégataires mentionnés dans la présente décision devront s'assurer, avant de procéder à la signature d'un document par délégation du chef d'état-major de la marine, que celui-ci s'inscrit effectivement dans les limites fixées ci-dessus.

Art. 2. La distinction entre le courrier d'autorité et le courrier de service courant se matérialisera sur l'acte sous les formes suivantes :

- pour les actes d'autorité :

  - l'attache de signature du délégataire sera :

  Pour le chef d'état-major de la marine et par délégation,
  le « grade prénom nom »
  « fonction »,

  - l'attache de signature pour un suppléant au délégataire sera :

  Pour le chef d'état-major de la marine et par délégation,
  par empêchement du « fonction du délégataire »,
  le « grade prénom nom »
  « fonction habituelle de l'autorité suppléante »,

- pour les actes de service courant, l'officier ou le fonctionnaire de catégorie A ayant reçu délégation du chef d'état-major de la marine, signe en son nom propre :

  - l'attache de signature sera :

  Le « grade prénom nom »
  « fonction »,

  - l'attache de signature du suppléant sera :

  Le « fonction »,
  par empêchement, le « grade prénom nom »
  « fonction habituelle de l'autorité suppléante »,

Art. 3. La décision n° 0-24806-2011/DEF/EMM/SEC du 14 septembre 2011 (1) modifiée, relative à la délégation de signature du chef d'état-major de la marine accordée à des officiers généraux, officiers supérieurs et fonctionnaires de catégorie A, est abrogée.

Art. 4. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées.*

L'amiral,
chef d'état-major de la marine,

Bernard ROGEL.

---

(1) n.i. BO.

ANNEXE I.

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES ACCORDÉES.

1. ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

1.1. **Major général de la marine.**

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
MGM	VAE **Verwaerde** Stéphane	/

1.2. **Sous-chefs d'état-major et coordonnateurs centraux.**

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
SCEM/RH	VAE **Prazuck** Christophe	Également consentie dans les mêmes conditions que le MGM en cas d'absence de celui-ci.
SCEM/SF	CA **Guillaume** Louis-Michel	Également consentie dans les mêmes conditions que le MGM en cas d'absence de celui-ci.
SCEM/PP	CA **Thouvenin** Bruno	Également consentie : - en qualité de président du groupe *ad hoc* « matériels navals » ; - dans les mêmes conditions que le MGM en cas d'absence de celui-ci.
ALOPS	CA **Jubelin** Frédéric	Également consentie : - en qualité de délégué pour la défense et la sécurité ; - dans les mêmes conditions que le MGM en cas d'absence de celui-ci.
ALRI/ALCO	VA **Vichot** Jean-Louis	Également consentie dans les mêmes conditions que le MGM en cas d'absence de celui-ci.
ALNUC	CA **Schérer** Éric	Pour les pièces de correspondance relatives : - aux affaires nucléaires définies par l'instruction n° 2/DEF/EMM/ALNUC/-- du 13 juin 2012 ; - à l'application de la réglementation relative à l'HSCT ainsi qu'en qualité de « coordonnateur central à la prévention pour la marine » conformément à l'instruction n° 300977/DEF/DFR/PER/5 du 15 mai 1991. Également consentie dans les mêmes conditions que le MGM en cas d'absence de celui-ci.

1.3. **Adjoints aux sous-chefs d'état-major.**

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
ADJ/RH	CA **Lugan** Benoît	Consentie également : - en qualité de chef du bureau « chancellerie », il est autorisé à signer dans le cadre de ses attributions, les pièces de correspondance interne au ministère de la défense, dans la limite de ses attributions ;

		- dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « ressources humaines » en cas d'empêchement de celui-ci.
ADJ/ADM	CRC1 **Brault** Alain	Consentie également : - dans le domaine des attributions fixées par le SCEM/SF ; - dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « soutiens et finances » en cas d'empêchement de celui-ci.
ADJ/STN	CV **Le Guigot** Didier	Consentie également : - dans le domaine des attributions fixées par le SCEM/SF ; - dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « soutiens et finances » en cas d'empêchement de celui-ci.
ADJ/PP	IGETA **Hélou** Christian	Consentie également : - dans le domaine des attributions fixées par le SCEM/PP ; - dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « plans et programmes » en cas d'empêchement de celui-ci.
OCA	CV **Chaineau** Jean-Philippe	Consentie également : - dans le domaine des attributions fixées par le SCEM/PP ; - dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « plans et programmes » en cas d'empêchement de celui-ci.

1.4. **Chefs de bureaux.**

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
AEM	CRC1 **De La Burgade** Thierry	/
CCB	CV **Duchenet** Benoît	Également en tant qu'officier de cohérence relations internationales (OCRI).
CMDT	CV **Gérard** Dominique	/
CPM	CV **Plobner** Jean-Frédéric	/
DREM	CRC2 **Maveyraud** Sébastien	/
EFF	CV **Hemmer** Laurent	/
EMO	CV **De Rupilly** Frédéric	Également consentie dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « opérations aéronavales » en cas d'absence de celui-ci.
EMP	CV **Minon** Philippe	/
EXPERT	CV **Pages** Eric	Également consentie dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « plans et programmes » en cas d'absence de celui-ci.
EXPERT	CF **Guitard** Guillaume	Consentie dans les mêmes conditions que le chef du bureau EMM/EXPERT en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.
FIN	CV **Dutrieux** Philippe	/
INFRA	CV **Preud'homme** Eric	/
LOGGEN	CF **Cantala** Jean-Marc	/
MDR	CV **Duhau** Stéphane	

		Également en qualité de co-président EMM du groupe de réflexion et d'analyse avec les autres membres du groupe en application de l'instruction n° 12/DEF/EMM/ALNUC/-- du 27 février 2004.
OCEM	CV **Dufit** Olivier	/
PC	ACHC **Mercie**r François	/
PIL	CV **Crignola** René-Jean	Également en qualité d'adjoint au major général de la marine, dans la limite de ses attributions. La délégation à signer les documents relatifs à la protection du secret fait l'objet d'un ordre séparé.
PIL	CRC1 **Prost** Philippe	Consentie dans les mêmes conditions que le chef du bureau EMM/PIL en cas d'empêchement de celui-ci.
	CC **Renaux** Louis Xavier	
CO-ORG	CV **Grison** Benoît	/
PMS	CRC2 **Quéré** Stéphane	/
PRH	CV **Moucheboeuf** François	/
ROJ	CV **Dumon** Jean-Marie	/
SIC	CV **D'Agrain** Henri	Également pour les pièces de correspondance et la documentation relatives à ses attributions en qualité de coordonnateur central du domaine CMI dans le cadre fixé par la décision n° 384/DEF/EMM/SIC du 28 décembre 2006.
STA	CV **Mathieu** Lionel	/
STN	CV **Rémy** Pierre-Jean	/
STRATPOL	CV **Auffret** Hervé	Également consentie dans les mêmes conditions que le sous-chef d'état-major « plan et programmes » en cas d'absence de celui-ci.

1.5. **Chefs de projets.**

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
ATL2	CF **Trippier de Lagrange** Henri-Bénédict	/
BARRACUDA	CV **Ginisty** Marc	/
COELACANTHE	CV **D'Alès de Corbet** Arnaud	En qualité de président du groupe opérationnel « Coelacanthe », membre du comité directeur de l'organisation Coelacanthe, présidant le groupe opérationnel, participant aux groupes de travail de l'organisation Coelacanthe (GT/COE, GF/COE) et représentant la marine au groupe d'investissement stratégique de l'organisation Coelacanthe.
FREMM	CF **Broch** Jean	/
HORIZON	CF **Seguineau de Preval** Hugues	/
NH90	CC **Bernard** Boris	/
PA2	CV **Fouques Duparc** Henri	/
RAFALE	CF **Gottis** Pierre	/

1.6. **Officier conseil.**

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
Conseiller santé	MC **Perrichot** Christian	Dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.

1.7. **Dialogue de gestion et démarche qualité.**

ONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
PIL/CG	CRC1 **Prost** Philippe	Dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.

1.8. **Chefs de module.**

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
CCB/SOUTEX	CF **Le Bris** Cyrille	Délégation autorisée dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.
CCB/MEDATLANT	CF **Le Béon** Jean-Marie	Délégation autorisée dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.
CCB/INDIPAC	CF **Reibell** Charles-Henry	Délégation autorisée dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.
CCB/REPETRAN	CF **Gloaguen** Cyrille	Délégation autorisée dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.
CCB/GAP	LV **Absil** Vincent	Délégation autorisée dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.
CCB/CMI-RI	CF **Gloaguen** Cyrille	Délégation autorisée dans la limite des attributions fixées par l'instruction susvisée.

2. CABINET DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
Chef de cabinet	CV **Rolland** Jean-Philippe	Concerne les pièces de correspondance.
Adjoint au chef de cabinet	CRP **Mommessin** Christophe	Concerne les documents relatifs à l'attribution de crédits au chef d'état-major de la marine. Concerne les documents relatifs à la gestion des collections de la marine. Également consentie dans les mêmes conditions que le chef du cabinet en cas d'absence de celui-ci.
Chargé de communication interne	CF **D'Hébrail** Jean-Marin	Concerne les documents relatifs à la communication interne dans la marine sous timbre CEMM/CAB/COMM.
Adjoint au chef de cabinet	CF **Cazenave** Géraud	Dans les mêmes conditions que le chef de cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.
Adjoint au chef de cabinet	CC **Pourny** Franck	Dans les mêmes conditions que le chef de cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.
Correspondant du personnel officier auprès du CEMM	CC **Baquer** Sébastien	Dans les mêmes conditions que le chef de cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.
Adjoint au chef de cabinet	CF(R) **Pondaven** Louis-Martin	Dans les mêmes conditions que le chef de cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

3. DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE.

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
DPMM	VAE **Prazuck** Christophe	Concerne les pièces de correspondance et les dossiers de recours, y compris de nature indemnitaire en cas d'absence ou d'empêchement du DPMM/DFI, formés par le personnel non officier, hors cas particuliers, adressés sous le timbre de la DPMM à des organismes de l'administration centrale du ministère de la défense.
DPMM/DA	CA **Lugan** Benoît	Dans les mêmes conditions que le DPMM, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.
DPMM/DFI	CRC1 **Brault** Alain	Concerne les pièces de correspondance et les dossiers de recours de nature indemnitaire formés par le personnel militaire de la marine, hors cas particuliers, adressés sous le timbre de la DPMM à des organismes de l'administration centrale du ministère de la défense.

4. DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SOUTIEN DE LA FLOTTE.

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
DCSSF	IGA2 **Pintart** François	Concerne les pièces de correspondance adressées sous le timbre de la direction centrale du service de soutien de la flotte à des organismes de l'administration centrale du ministère de la défense.
DCSSF/DA	CA **Wilz** Pascal	Dans les mêmes conditions que le DCSSF, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

5. INSPECTION DE LA MARINE NATIONALE.

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
Inspecteur de la marine nationale	VA **Raffaëlli** Loïc	Concerne les pièces de correspondance relatives aux synthèses d'évènements graves et les lettres de clôture d'enquêtes militaires de type B ou C sous le timbre de l'inspection de la marine nationale.
IMN/CEM	CV **Bouvy** Alain	Délégation autorisée pour les documents émis sous timbre IMN/ENQ. Également consentie dans les mêmes conditions que l'IMN en cas d'absence de celui-ci.

6. DIVERS.

FONCTION.	OFFICIER RECEVANT DÉLÉGATION.	OBSERVATIONS.
Secrétaire général de la commission du patrimoine de la marine	CRG1 **Sciorella** Hubert	Pour les affaires de sa fonction définies dans l'instruction n° 113/DEF/EMM/PL/ORA du 13 janvier 2006.
Président du conseil permanent de la sécurité aérienne de la marine (CPSA/MAR)	VA (2S) **Bobin** Henri	Pour les affaires de sa fonction définies par l'instruction n° 367/EMM/PL/ORG du 21 juillet 1982 modifiée.
Délégué aux réserves de la marine	CA **Lugan** Benoît	/
Secrétaire général du centre de concepts et de doctrines de la marine (CCDM)	CV **Gérard** Dominique	Pour les affaires de sa fonction définies par l'instruction n° 0-55707-2010/DEF/EMM/CCDM du 7 décembre 2010.
Directeur du CESM	CV **Finaz** Loïc	Également consentie en qualité de délégué au rayonnement.
CESM/CEM		

	CV **de Lorgeril** Dominique	Dans les mêmes conditions que le directeur du CESM, en cas d'empêchement de celui-ci.

ANNEXE II.

GLOSSAIRE.

SIGLE.	DÉFINITION.
ACHC	Administrateur civil hors classe
ADJ/ADM	Adjoint pour l'administration
ADJ/PP	Adjoint aux plans et programmes
ADJ/RH	Adjoint aux ressources humaines
ADJ/STN	Adjoint soutiens navals
AEM	Actions de l'état en mer
AL	Amiral
ALNUC	Autorité de coordination pour les affaires nucléaires la prévention et la protection de l'environnement
ALOPS	Sous-chef d'état-major opérations aéronavales
ALRI-ALCO	Amiral chargé des relations internationales - amiral chargé de la fonction garde-côtes
ATL2	Atlantique 2
CA	Contre-amiral
CC	Capitaine de corvette
CCB	Cellule de coopération bilatérale
CCB/CMI-RI	Cellule de coopération bilatérale/cellule management de l'information - relation internationale
CCB/GAP	Cellule de coopération bilatérale/Golfe Arabo-Persique
CCB/INDIPAC	Cellule de coopération bilatérale/Indien-Pacifique
CCB/MEDATLANT	Cellule de coopération bilatérale/Méditerranée-Atlantique
CCB/REPETRAN	Cellule de coopération bilatérale/représentation étrangère en France
CCB/SOUTEX	Cellule de coopération bilatérale/soutien à l'exportation
CESM	Centre d'étude supérieure de la marine
CF	Capitaine de frégate
CF(R)	Capitaine de frégate réserviste
CMDT	Chargé mission domaines transverses
CO-ORG	Coordination organique
CPM	Condition du personnel de la marine
CRC1	Commissaire en chef de 1re classe
CRC2	Commissaire en chef de 2e classe
CRG1	Commissaire général de 1re classe
CRP	Commissaire principal
CV	Capitaine de vaisseau
DCSSF	Direction centrale du service du soutien de la flotte
DCSSF/DA	Direction centrale du service du soutien de la flotte - directeur central adjoint
DPMM	Direction du personnel militaire de la marine
DPMM/DA	Direction du personnel militaire de la marine - directeur adjoint
DPMM/DFI	Direction du personnel militaire de la marine - bureau droit financier
DREM	Droits de la mer et évènements en mer
EFF	Effectifs
EMO	État-major des opérations de la marine
EMP	Emploi
EXPERT	Expertise
FIN	Finances
FREMM	Frégate européenne multi-missions

HSCT	Hygiène, sécurité et conditions de travail
IGA2	Inspecteur général de l'armement de 2e classe
IGETA	Inspecteur général des études techniques de l'armement
IMN	Inspecteur de la marine nationale
INFRA	Infrastructure
LOGGEN	Logistique général
LV	Lieutenant de vaisseau
MC	Médecin en chef
MDR	Maitrise des risques
MGM	Major général de la marine
OCA	Officier de cohérence d'armée - marine
OCEM	Officier correspondant état-major
PA2	Porte-avions 2
PC	Personnel civil
PIL	Pilotage
PIL/CG	Pilotage/contrôle de gestion
PMS	Pilotage de la masse salariale
PRH	Politique des ressources humaines
ROJ	Réforme, organisation et affaires juridiques
SAN	Conseillé santé
SCEM/PP	Sous-chef d'état-major plans et programmes
SCEM/RH	Sous-chef d'état-major ressources humaines
SCEM/SF	Sous-chef d'état-major soutiens et finances
SIC	Systèmes d'information et de communication
STA	Soutiens de l'aéronautique navale
STN	Soutiens navals
STRATPOL	Stratégie et politique
VA	Vice-amiral
VA (S)	Vice-amiral 2e section
VAE	Vice-amiral d'escadre